

Afin de réduire les déchets organiques dans les poubelles grises la municipalité, en partenariat avec le Pays de l'Or, ont récemment implantés plusieurs aires de compostage partagé. Près de 30% de nos ordures ménagères sont compostables, soit environ 100 kg par an et par habitant. Composter, c'est réduire sa production de déchets et faire un geste pour l'environnement !

Où trouver une aire de compostage partagé ?

Rive droite

Av. Évêché de Maguelone (proche du n°879)

Bd Maréchal Foch (dans le jardin de la Maison de la mer Max Jeanjean)

Rue des catalanes (proche du n°27)

Rive gauche

Service Fleurissement (derrière la salle bleue)

Rue de la Brise marine (près du cimetière)

Av. de la Pourquière (à l'intersection avec la rue de la Falaque)

Av. des Jockeys (proche du n°334)

Av. Saint-Maurice (sur le parking proche du n°189)

Quai Île Cazot

Les aires sont placées dans la ville en fonction des référents de site.

Consultez la carte interactive du Pays de l'Or !

Une aire de compostage partagé se compose de 3 bacs disposés côte à côte

Le bac d'apport : c'est ici que l'on dépose les déchets compostables qui sont à remuer à l'aide de griffes.

La réserve de matières sèches : ces matières sèches permettent d'équilibrer les apports afin d'obtenir un compost sain.

Le compost en maturation : futur compost de qualité qui sera utilisé par les particuliers ou les services techniques de la Ville.

Chaque site a des référents bénévoles et disponibles pour conseiller les usagers, mener à bien le processus, éviter les erreurs et organiser la récolte qui sera partagée.

Vous souhaitez participer à votre vie de quartier et faire un geste pour l'environnement, devenez référent de site !

Contactez le pôle environnement du Pays de l'Or au 04 67 91 31 11 ou à

environnement@paysdelor.fr

Pourquoi valoriser les biodéchets sous forme de compost ?

C'est agir en faveur de l'environnement, car on détourne les biodéchets des bacs gris et on réduit les quantités de déchets enfouis.

C'est répondre aux besoins des sols en matière organique car les biodéchets une fois compostés ont un potentiel agronomique pour revitaliser les sols de notre région.

C'est réintroduire la matière organique dans un circuit économique de proximité.

C'est répondre aux objectifs du Plan des déchets non dangereux du département de l'Hérault : améliorer la valorisation matière et organique des déchets non dangereux ménagers et non ménagers.

C'est répondre aux objectifs de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte : composter ou recycler 65 % des déchets.

A quoi sert le compost ?

Le compost est un amendement organique. Il forme, en association avec l'argile du sol, le complexe argilo humique qui retient puis redistribue aux plantes les éléments nutritifs dont elles ont besoin. Cet amendement améliore donc la structure du sol, ce qui en facilite le travail, et offre des capacités de rétention en eau, des propriétés particulièrement recherchées sous notre climat méditerranéen.

Rappelons que la qualité du compost dépend fortement de la qualité des biodéchets à partir desquels il est produit.

C'est pour cette raison que le tri se fait à la source, chez l'habitant. Ainsi, chacun participe à son niveau à l'obtention d'un compost de qualité qui enrichira les terres locales.

Alors à vos bioseaux (récipients avec couvercle pour transporter vos déchets de la cuisine au composteur à récupérer auprès du Pays de l'Or ou à la déchetterie de Palavas) et bon compost !

Vous êtes sensible au compostage et vous habitez sur le territoire ? Rejoignez les plus de 100 référents de site bénévoles déjà engagés !

Vos missions :

Être référent d'une aire de compostage partagé au sein de votre quartier

Participer gratuitement à une formation sur les pratiques du compostage

Créer du lien entre les citoyens et l'Agglomération du Pays de l'Or

Devenir un acteur clé pour la gestion vertueuse de nos déchets

Être porteur de projets structurants pour le territoire

Ça vous intéresse ? Inscrivez-vous via le formulaire du Pays de l'Or Agglomération !

Pays de l'Or Agglomération



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00